

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
**PRIME MINISTER'S OFFICE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET  
DU JEUDI 28 FEVRIER 2019**

\*\*\*\*\*

*Yaoundé, le 28 février 2019*

**Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE**, a présidé ce jeudi 28 février 2019 dès 10 h à l'immeuble principal abritant ses Services, le Conseil de Cabinet du mois de février. Les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat y prenaient part.

Au cours de ce Conseil, les membres du Gouvernement ont approfondi la réflexion sur la problématique de la réduction des importations de biens et services, qui figurait à l'ordre du jour des assises du 31 janvier 2019.

Deux thématiques ont été présentées à l'occasion dudit Conseil :

1. **la stratégie de réduction de la dépendance en poisson et lait importés**, exposée par le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
2. **les actions opérationnelles visant à accroître la production locale de riz et de maïs**, présentées par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Au terme de la communication introductive du Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales a dressé l'état des lieux de la production nationale en poisson et en lait. S'agissant du poisson, il a indiqué que les importations de cette ressource restent importantes, mais elles ont connu une baisse de l'ordre de 55% entre 2016 et 2017, en raison de l'augmentation de la production locale pendant cette même période. Cette tendance à la baisse devrait se maintenir, au regard des actions engagées en faveur du développement de l'aquaculture et de la diversification des sources alimentaires.

Evoquant les contraintes liées à la production de poisson, le Ministre chargé des Pêches a évoqué la pénurie des ressources halieutiques du fait de la position géographique du Cameroun et l'absence des courants fertilisateurs, entraînant ainsi une faible disponibilité de la ressource et partant, une affluence relative des investisseurs dans ce secteur d'activités. Relativement à l'aquaculture, elle demeure artisanale en raison de la qualité approximative des intrants, des difficultés de commercialisation des produits issus de l'aquaculture et du déficit de qualification des ressources humaines.

Afin de réduire la dépendance du Cameroun en poisson importé, le Gouvernement entend accélérer la vulgarisation à large échelle des techniques de l'aquaculture et réorganiser les structures d'encadrement de pêche, notamment les stations aquacoles, les centres de pêche et les postes de contrôle de pêche. Il est également prévu la construction de Points de Débarquement Aménagés comprenant des dispositifs de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et l'installation des nationaux dans les zones de pêche.

Concernant la production de lait, le Ministre en charge de l'Elevage a précisé que les données disponibles montrent une progression de 7% par an en moyenne depuis 1994, pour une production locale estimée à 239 mille tonnes en 2017. Parmi les principaux obstacles à l'évolution de la filière laitière, figurent la faible performance génétique des vaches, la prévalence des maladies à fort impact sur la production laitière dans certaines zones et l'insuffisante appropriation des innovations technologiques par les producteurs. Pour remédier à cette situation, des actions ont été engagées dans le cadre du Projet de Développement de l'Elevage, avec l'appui des partenaires au développement. Il s'agit de l'acquisition progressive des géniteurs de races laitières, l'amélioration génétique des races locales, la production des semences animales bovines et la structuration des circuits de collecte et de distribution du lait.

La parole a ensuite été donnée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural qui a présenté les actions opérationnelles permettant d'accroître la production locale de riz et de maïs. Il a indiqué que la production nationale en riz marchand est estimée à environ 100 000 tonnes en 2018 et ne couvre que 15% de la demande nationale. Pour satisfaire les besoins des consommateurs, les importations de riz ont connu une hausse importante depuis la fin des années 2000 et se situent depuis 2010 à près de 632 000 tonnes en moyenne par an, en raison du changement des habitudes alimentaires des populations liées à l'urbanisation rapide.

Dans l'optique de relancer la production locale de riz et de résorber le déficit observé entre l'offre et la demande, le Ministre de l'Agriculture a préconisé entre autres l'accroissement de la production des semences de riz améliorées, l'appui à l'installation des rizeries privées et l'encadrement des riziculteurs, le développement de la culture du riz pluvial, l'acquisition des engins de labour, l'accélération du programme de réhabilitation et d'aménagement des périmètres hydroagricoles.

Pour ce qui est de la filière maïs, le Ministre de l'Agriculture a fait savoir que la demande est en forte croissance. Elle est estimée à 2,8 millions de tonnes en 2019, pour une production nationale évaluée à 2,2 millions de tonnes en 2018. Les principales contraintes liées à la production de maïs à grande échelle ont trait à l'enclavement des bassins de production, les difficultés d'accès au foncier, le coût élevé des engrais et pesticides, la faible accessibilité aux semences améliorées et une mécanisation insuffisante. Le plan d'actions élaboré pour augmenter la production locale du maïs prévoit l'implication du secteur privé dans la production du maïs à grande échelle, la création de nouvelles variétés de semences, la facilitation de l'accès aux intrants agricoles, la mise à la disposition des producteurs des pools d'engins et la construction des infrastructures de traitement post récolte.

Au terme des échanges qui ont suivi ces exposés, le Chef du Gouvernement a instruit au Ministre de l'Economie de lui soumettre en urgence des propositions sur les ressources susceptibles d'être mobilisées en 2019 pour l'acquisition des engins de labour et des semences améliorées de riz et de maïs. Il a demandé au Ministre de l'Elevage d'élaborer une modalité de collecte et de conservation des produits de l'aquaculture et d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant la production en quantité et en qualité des aliments nécessaires à la production du lait. Au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le Premier Ministre a instruit de lancer à brève échéance un appel à manifestation d'intérêt aux acteurs nationaux et internationaux du secteur privé désireux d'investir sur les terres disponibles dans les Régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Littoral, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 00 mn.-

Yaoundé, le

28 FEB 2019

**Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre,**

**FOUDA Séraphin Magloire**